



DLAAP/980

Casablanca, le 27/08/2020

**Objet : Réponse aux demandes d'information des concurrents relative à l'AO N° 30/980/2020**

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

**Questions :**

1. Lot n°3 : Fourniture de consommable de forage

1- Article n° 3.5.1: Touret d'injection fil 42 droit.

Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit d'un touret de levage avec injection 42 Cr ou d'un touret d'injection 42 CR avec raccord pompier. Si cela vous est possible, nous vous remercions de nous transmettre un plan de cette pièce.

2. Articles 21 du CPS – 1 Modalité de livraison

Il est précisé que la livraison sera effectuée en EXW, c'est-à-dire que le fournisseur mettra la marchandise à disposition en ses locaux et que l'acheteur se chargera avec le transitaire de son choix des formalités export et du transport jusqu'à ses locaux. Dans le cadre d'une livraison en EXW, le fournisseur (ne s'occupant pas des démarches douanières export) ne sera pas en mesure de fournir le certificat d'origine et/ou EUR1 demandé à l'article 22 puisque celui-ci sera émis par le transitaire de l'acheteur qui le fera viser par les douanes au départ dans le cadre des formalités douanières export dont il aura la charge. Le certificat d'origine et/ou EUR1 devrait donc être retiré de la liste des documents requis à l'article 22.

**Réponses :**

1. Lot n°3 : Fourniture de consommable de forage

Il s'agit bien d'un touret d'injection CR 42 ou tête d'injection comprenant un raccord tournant fileté (male 42) permettant d'amener le fluide d'injection au train de tige.

DLAAP/980



DLAAP/980



### 2. Articles 21 du CPS – 1 Modalité de livraison

Le transporteur s'occupe **généralement** des procédures douanières à l'export et de l'EUR1 et pour que le transporteur puisse avoir l'EUR1, le fournisseur doit lui envoyer le **mandat** de présentation en douane dument rempli et la procuration.

Ceci dit, que ce soit le fournisseur ou le transporteur qui s'occupe de l'EUR1, ce dernier doit figurer parmi les documents à fournir afin de procéder au paiement et ne sera pas supprimé de l'article 22. Modalités de règlement.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [dir.dla@lpee.ma](mailto:dir.dla@lpee.ma).

DLAAP/980

مكتبة